

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 MAI 2012**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE DOUZE, le 14 du mois de MAI à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 mai 2012.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, Mme BELLONI, MM. DROUIN (au point 1.2 et à partir du point 3.4), WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, SCHWEIZER et PIERON (aux points 1.1, 1.2 et 6).

Membre ayant donné procuration : néant

Absent excusé : MM. ARGUELLO, DROUIN (au point 1.1, du point 1.3 au point 3.3 inclus), PIERON (du point 1.3 au point 5 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, Mmes D'AMATO, STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 4. Mise en œuvre d'un pacte territorial entre les communautés de communes de Maizières – lès – Metz, du Sillon Mosellan et du Pays Orne Moselle – Validation des domaines de coopération constitutifs de ce pacte territorial**
- 5. Extension de l'Hôtel de Communauté du Pays Orne Moselle – Demande de subventions**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que les points **5 et 4** soient rajoutés à l'ordre du jour

## **1. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **1.1 DB 2012-32 - Opération Ravalement de façades – Extension de périmètre**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'étendre le périmètre d'éligibilité aux subventions « ravalement de façades » pour les communes de Moyeuve-Petite, Moyeuve-Grande, Pierrevillers et Roncourt comme proposé ci-dessous :
  - Commune de Montois-la-Montagne : Rue du Général de Gaulle, axe traversant de la commune de Montois-la-Montagne sera éligible du n°7 au n°150 (jusqu'à la sortie du village)
  - Commune de Moyeuve-Petite : Rue du Moulin ajoutée au périmètre.
  - Commune de Moyeuve-Grande : Rue de la Libération (axe important qui relie Rosselange à Moyeuve-Grande) ajoutée au périmètre.
  - Commune de Pierrevillers :
    - Rue du Breuil du n°1 au n°18,
    - Rue de Tiquenottes,
    - Allée des Peupliers,
    - Rue Belle Fontaine,
    - Rue des Loges,
    - Rue des Vergers, ajoutées au périmètre
  - Commune de Roncourt : Rue Masarieulles ajoutée au périmètre.

### **1.2 DB 2012-33- Opération Ravalement de façades – Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de la subvention dans le cadre de « l'Opération Ravalement de façade » à un bénéficiaire pour un montant de 734,35 €.

### **1.3 DB 2012-34- Programme d'Intérêt Général – Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de la subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » à un bénéficiaire pour un montant de 1375,00€.

### **1.4 DB 2012-35- Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Validation du règlement de la campagne d'isolation thermique et des conventions pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le règlement de la campagne d'isolation thermique
- VALIDE les conventions pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

## **2. ADMINISTRATION GENERALE**

### **2.1 DB 2012-36- Personnel communautaire – Filière administrative - Mise en place de la prime de fonction et de résultats**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSTITUE, selon les modalités ci-dessus et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, la prime de fonctions et de résultats.
- DECIDE que cette prime sera versée aux agents (stagiaires, titulaires, non titulaires, temps complet, temps non complet) au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel.
- CHARGE le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente décision,
- DECIDE que la prime de fonctions et de résultats fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

### **2.2 DB 2012-37 – Personnel communautaire – Filière technique - Mise en place de l'indemnité de performance et de fonctions (I.P.F.)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSTITUE, selon les modalités ci-dessus et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de performance et de fonctions.
- DECIDE que cette prime sera versée aux agents (stagiaires, titulaires, non titulaires, temps complet, temps non complet) au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel.
- CHARGE le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente décision,
- DECIDE que l'indemnité de performance et de fonctions fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire

### **2.3 DB 2012-38 – Création d'un emploi d'agent de développement - modification**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de compléter sa décision en date du 13 février 2012 portant création d'un emploi d'agent de développement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de reconversion de la friche industrielle de « Moulin Neuf » en précisant que cet emploi ne pourra être pourvu par un agent non titulaire que si, après avoir assuré une publicité suffisante, la Communauté de communes n'a reçu aucune candidature répondant aux conditions requises par le statut de la fonction publique territoriale.

### **3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

#### **3.1 Site de Moulin Neuf – Point sur l'état d'avancement des études de redéploiement du site**

Présenté par M. René DROUIN après le point 3.3.

#### **3.2 DB 2012-39- Site de Moulin Neuf – Etude de redéploiement du site – Constitution d'un comité de pilotage**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de constituer un Comité des Pilotage pour le suivi de l'étude prospective préalable à la reconversion de la friche sidérurgique de la Vallée de l'Orne
- DESIGNER en qualité de membres de ce comité de pilotage :
  - o Le Président de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle ou son représentant
  - o Le Président de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan ou son représentant
  - o Les Maires des communes concernées (Rombas, Amnéville, Mondelange, Richemont, Gandrange, Vitry-sur-Orne, Clouange) ou leurs représentants
  - o Le Président de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine ou son représentant
  - o Le Président du Conseil Régional ou son représentant
  - o Le Président du Conseil Général ou son représentant
  - o Le Président de l'AGURAM ou son représentant

#### **3.3 DB 2012-40- Aménagement de l'espace – site moulin neuf (Sollac Amnéville-Rombas) – convention de travaux avec EPFL**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec l'EPFL dans le cadre de la reconversion du site SOLLAC ayant pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'EPFL et la CCPOM en ce qui concerne la phase d'études de maîtrise d'œuvre, la réalisation des travaux de traitement du site et le financement de l'opération tel que décrit ci-dessous :
  - Etudes préalables à la maîtrise d'œuvre et études de maîtrise d'œuvre :
    - ♦ les crédits de l'Etat, la Région Lorraine et l'EPFL au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés, à hauteur de 80%, soit 35 200 € TTC ;
    - ♦ la Collectivité à hauteur de 20%, soit 8 800 € TTC.
  - Les travaux :
    - ♦ les crédits de l'Etat, la Région Lorraine et l'EPFL au titre de la politique régionale de traitement des espaces dégradés, à hauteur de 100%, soit 506 000 € TTC.
- AUTORISE le Président à signer cette dernière.

#### **3.1 Site de Moulin Neuf – Point sur l'état d'avancement des études de redéploiement du site**

M. DROUIN informe le Bureau sur l'état d'avancement des études de redéploiement du site de Moulin Neuf.

#### **3.4 DB 2012-41- ZAC de Ramonville – devenir de la ZAC à l'issue des contraintes fixées par la DTA (directive territoriale d'aménagement)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME sa décision en date du 9 mai 2011 de maintenir le projet d'aménagement du site de Ramonville par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

- DECIDE d'engager une étude de faisabilité avant de mettre en œuvre une nouvelle procédure ZAC,
- et DEMANDE que cette étude prenne en compte
  - L'environnement urbain de ce site
  - L'évolution future de la fiscalité locale
  - Le coût social de l'aménagement de ce site.

**4. DB 2012-42- Mise en œuvre d'un pacte territorial entre les communautés de communes de Maizières-lès-Metz, du Sillon Mosellan et du Pays Orne Moselle – Validation des domaines de coopération constitutifs de ce pacte territorial**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD quant à la mise en œuvre d'un pacte territorial entre les communautés de communes de Maizières lès Metz, du Sillon Mosellan et du Pays Orne Moselle pour apporter une réponse complémentaire et concertée au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- DECIDE de valider les domaines de coopérations suivants :
  - Conforter l'espace comme terre d'accueil privilégiée pour de nouvelles activités économiques
  - Développer les services à la personne
  - Mettre en place une politique des transports
  - Poursuivre une politique du logement et d'amélioration du cadre de vie
  - Reconquérir les friches sidérurgiques et industrielles

**5. DB 2012-43 - EXTENSION DE L'HOTEL DE COMMUNAUTE DU PAYS ORNE-MOSELLE- DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 12 voix « POUR » et 2 absentions,

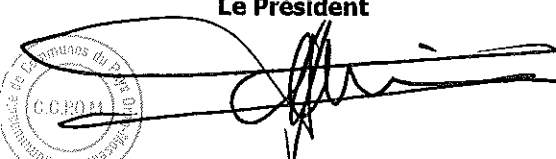
- DECIDE de solliciter, pour la réalisation des travaux d'extension de l'Hôtel de Communauté, l'attribution de subventions auprès du Département de la Moselle et de la Région Lorraine,
- APPROUVE de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet d'investissement,
- PREND l'engagement de réaliser cette opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel, tel que joint en annexe,
- S'ENGAGE à financer le reste de l'opération.

**6. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 30/04/2012
- Tableau de bord financier au 30/04/2012
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/03/2012
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/04/2012
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/04/2012
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/04/2012
- Etat d'avancement du SCOTAM
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Le Président



Lionel FOURNIER

